

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

à Jérémy HUGONNARD-ROCHE suite à son décès de grand-mère.

Assemblée Générale d'Hiver Vœux des clubs

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District qui aura lieu le 7 décembre 2019.

et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, voeux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 18 octobre au plus tard**.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	jraymond@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Les 21-22 Septembre 2019

Amende 32 €

USVO	D5
TOUVET TERRASSE	D5
CHEYSSIEU	D5
THODURE	D5
PONT DE CLAIX	U15D2

FORFAIT GENERAL SENIORS - U20

Du 18-20 Septembre 2019

Amende 90 €

ST MARCELLIN	D4
VINAY	D5
ST MARTIN D'HERES	U20

FORFAIT GENERAL U18 – U15 - U13

Du 9- 20 Septembre 2019

Amende 68 €

BEAUREPAIRE	U18D3
AS VER SAU	U18D3
ST ANDRE LE GAZ	U18D3
GPT FURE ISERE	U15D2
BAJATIERE	U15D3
SASSENAGE	U13N2
MOIRANS FC	U13N2

NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS

Du 21 Septembre 2019

Amende 11 €

ST MARCELLIN	U13N2
ECHIROLLES SURIEUX	U13N2

FMI NON RETOURNEE

Du 21-22 Septembre 2019

Amende 75 €

THODURE	D5
---------	----

FMI NON PREPAREE

Du 21 Septembre 2019

Amende 75 €

DEUX ROCHERS	U15 D3
--------------	--------

VERSION FMI INCORRECTE

Du 22 Septembre 2019

Amende 75 €

SUSVILLE MATHESYNE	D5
--------------------	----

FM NON RETOURNEE

Du 14 Septembre 2019

Amende 75 €

TOUR ST CLAIR 1	U13N1
TOUR ST CLAIR 2	U13N1
TOUR ST CLAIR 3	U13N2

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 SEPTEMBRE 2019

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé

par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Septembre 2019.

520296 ABBAYE US (sous réserve d'encaissement)
523821 USVO GRENOBLE (sous réserve d'encaissement)
536259 ST MAURICE L'EXIL
539465 MISTRAL FC
544455 COTE ST ANDRE FC (sous réserve d'encaissement)
560144 FC VIRIEU VALONDRAS (sous réserve d'encaissement)
581454 VOIRON MOIRANS FC (sous réserve d'encaissement)
582106 EYZIN SAINT SORLIN FC (sous réserve d'encaissement)
582776 FC AGNIN
611524 BELLEDONNE MEYLAN
760107 VOUREY FOOT
518931 NIVOLAS CS

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : HOCINE H. – MERICHE M. – EL FASKAOUI F. – CHOKOR A. – DRAGANA M. – BOUZOUZOU H. – ROUSSILLON A. – NDAO PAPE MOR – CORNU R. – ROSSINI J.

APPEL : TURCS GRENOBLE

REGLEMENTS : LAURAFoot – TURCS GRENOBLE – DOLOMIEU – CHEYSSIEU – CORBELIN – ECHIROLLES SURIEUX – CVL 38 – VALLEE DU GUIERS – ES MANIVAL